

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2026	048	14
----	------	-----	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 24 avril 2026	L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 20h30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 24 avril 2026	<u>Etaient présents</u> : MME DELAVOIX, M. CREMOUX, MME CLERVILLE, M. PIERRON, MME CLERC, M. TOUTI, MME PROT et M. LEHMANN, Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29	M. BREHIER, MME RAFOUJAUULT, M. MONGUILLON, MME LEJARS, M. SIPA, MME CAILLON, M. PAYEN, M. WERLE, M. CHATTAHI, MME MEYER, MME LECOUCPEUR, MME PALA, M. GOUSSEFF, M. MORAND-MINVIELLE, MME GUILLOTIN et M. DA VEIGA FERNANDES formant la majorité des membres en exercice.
PRÉSENTS : 25	<u>Absents représentés</u> : M. COUTURIER par MME RAFOUJAUULT, MME PICARD par M. TOUTI, MME VINCENT par MME DELAVOIX et M. GONCALVES par MME CLERVILLE.
VOTANTS : 29	MME CAILLON a été élue secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire d'Egly, rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il explique que lors du dernier Conseil Municipal, il a été décidé de créer un emploi fonctionnel de DGS et qu'afin de pouvoir procéder à la mutation de l'agent, il est nécessaire également de créer le grade d'attaché principal, afin de pouvoir le recruter au sein de la Collectivité.

Il indique qu'à l'issue de la mutation dans ce grade, l'agent sera détaché dans l'emploi fonctionnel de DGS d'une Commune de 2.000 à 10.000 habitants.

Il ajoute également qu'afin d'améliorer la communication municipale comme prévu, il est nécessaire de créer un poste de chargé de communication et par conséquent de créer un grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe afin de permettre la nomination de l'agent par voie de détachement en mobilité interne.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer :

- un grade d'Attaché Principal à temps complet
- un grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

VU les décrets n° 87-1101 et n° 87-1102 du 30 décembre 1987 portant respectivement dispositions statutaires particulières et échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des communes et des établissements publics locaux assimilés,

VU la délibération n°2026-026 du 1^{er} avril 2026, portant modification du tableau des effectifs,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs afin de l'adapter à la situation prévue

Après en avoir délibéré, à 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

INDIQUE que le tableau des effectifs sera désormais le suivant :

		Créé au Budget	Pourvu Titulaire TC	Pourvu Titulaire TNC	Pourvu contractuel TC	Pourvu contractuel TNC
Cat A	Directeur Général des Services	1	0	0	0	0
	TOTAL EMPLOI FONCTIONNEL	1	0	0	0	0
Cat A	Attaché Principal	2 + 1	2	0	0	0
	Attaché	0	0	0	0	0
Cat B	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	0	0
	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	0
	Rédacteur	1	1	0	0	0
Cat C	Adjoint Administratif Princ. 1 ^{ère} classe	5	5	0	0	0
	Adjoint Administratif Princ. 2 ^{ème} classe	2 + 1	2	0	0	0
	Adjoint Administratif	2	2	0	0	0
	TOTAL Filière Administrative	14 + 2	13	0	0	0
Cat B	Technicien Principal 1 ^{ère} classe	1	0	0	1	0
Cat C	Agent de Maîtrise Principal	2	1	0	0	0
	Agent de Maîtrise	0	0	0	0	0
	Adjoint Technique Princ. 1 ^{ère} classe	13	13	0	0	0
	Adjoint Technique Princ. 2 ^{ème} classe	9	9	0	0	0
	Adjoint Technique	16	4	0	6	1
	TOTAL Filière Technique	41	27	0	7	1
Cat C	A.T.S.E.M. Principal 1 ^{ère} classe	3	3	0	0	0
	A.T.S.E.M. Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	0
	Total filière Médico-Sociale	3	3	0	0	0
Cat B	Animateur Principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	0	0
	Animateur Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	0
	Animateur	1	1	0	0	0
Cat C	Adjoint d'Animation Princ. 1 ^{ère} classe	2	2	0	0	0
	Adjoint d'Animation Princ. 2 ^{ème} classe	3	3	0	0	0
	Adjoint d'Animation TC	12	9	0	2	0
	Adjoint d'Animation TNC (10/35)	4	0	0	0	3
	Adjoint d'Animation TNC (20/35)	1	0	0	0	1
	Adjoint d'Animation TNC (28,50/35)	1	0	0	0	1
	Adjoint d'Animation TNC (28,75/35)	1	0	0	0	1
	Total Filière Animation	26	16	0	2	6
	TOTAL GENERAL	84 + 2	59	0	9	7

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2026 et seront inscrits aux budgets primitifs des exercices suivants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 06/05/2026
et de la publication le : 07/05/2026
Le Maire



Benoît FRIMON-RICHARD



Pour extrait conforme.
Le Maire,

Benoît FRIMON-RICHARD